



28 JAN

Moussa Sy, Maire des Parcelles Assainies : «Cheikh Bou Mouhamed Kounta est un homme vénéré pour sa piété et son engagement au service de l’Islam et de Dieu »

Le Conseil municipal de la Commune des Parcelles Assainies a organisé la cérémonie de baptême de la rue Cheikh Bou Mouhamadou Kounta. Cette importante manifestation a été en présence du Khalife général des « Khadres » Mame Bou Mamadou KOUNTA, notabilités religieuses et coutumières, les délégués de quartier, les conseillères et conseillers municipaux des PA et les populations des Parcelles Assainies .En marge de la cérémonie, le maire Moussa Sy a précisé que Cheikh Bou Mouhamed Kounta est un homme vénéré pour sa piété et son engagement au service de l’Islam et de Dieu.

« A l’entame de cette importante cérémonie, je demande à l’assistance de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence au nom de nos 14 concitoyens lâchement assassinés à Bofa Bayotte en Casamance et aussi en mémoire des illustres disparus que sont le regretté Serigne Sidy Mokhtar Mbacké et le khalife de Serigne Bara, Serigne Bassirou Diène, fils de Serigne Bara Diène ibn Cheikh Issa Diène à Diéné, Touba qui est décédé vendredi 19 janvier », a souligné M. Moussa Sy, maire des Parcelles Assainies.



D'après le maire Moussa Sy, après les rues Serigne Massamba Mbacké, Serigne Mouhamadou Lamine Bara Mbacké, Marie Immaculée des Parcelles Assainies, El hadji Sydia Dramé et tout dernièrement celle d'El Hadji Fansou Bodian, nous allons procéder au baptême de la rue « Cheikh Bou Mouhamed Kounta » du nom du fondateur de la tarikha Khadre du Sénégal.

Il estime que le choix porté sur cette importante personnalité de notre pays a été entériné par le conseil municipal en sa séance du 3 janvier dernier. Et la délibération s'est faite à l'unanimité et a été approuvée par le sous-préfet de l'arrondissement des Parcelles Assainies.

« En procédant de la sorte, il s'agit d'immortaliser d'illustres personnages parmi d'autres qui ont marqué l'histoire de notre commune ou du Sénégal en général. En effet, la commune des Parcelles est un condensé du Sénégal dans le sens où l'on y trouve toutes les ethnies qui composent notre population et aussi toutes les confréries religieuses. Ceci explique que nous ayons de nombreuses demandes de dénomination à part celles qui sont de notre initiative et que nous étudions et préparons présenter au conseil municipal pour son approbation », dira Moussa Sy.



D'après la maire, ils vont très prochainement procéder aux dénonciations des rues suivantes :

- 1- La rue Cheikh Maulana Ibrahim Niass dit Baye
- 2- La rue Socé Ndiaye
- 3- La rue Serigne Saliou Mbacké
- 4- La rue Capitaine Mbaye Diagne, ce vaillant soldat sénégalais qui a péri au Rwanda pour sauver des centaines de vie.
- 5- La rue Seydina Issa Rohou Laay dit Mame Seydi Thiaw

Et le maire Moussa Sy de dire : « Pour ce qui concerne la communauté Khadres des Parcelles Assainies, nous pouvons témoigner de sa vivacité et de son apport dans la vie religieuse de notre localité. Sur la vie élogieuse de son Fondateur, la plaquette que vous tenez entre les mains, retrace, en résumé, son parcours qui fait de lui un homme vénéré pour sa piété et son engagement au service de l'Islam et de Dieu. Offrir la dénomination de cette rue qui va de l'école PA 26 jusqu' au début de la cité HLM Grand Médine à l'illustre personnalité qu'est « Cheikh Bou Mouhamed Kounta » est une manière pour notre municipalité d'exprimer, à sa juste hauteur, la considération que nous avons pour la confrérie Khadre du Sénégal et à son actuel khalife général qu'est le très distingué El Hadji Mam Bou Mamadou Kounta ».